

Les principales données du contrôle de l'origine par test ADN de Viande Suisse.



CONTRÔLE DE L'ORIGINE PAR TEST ADN

Le contrôle de l'origine par test ADN de Viande Suisse sera introduit en juillet 2018. Cette fiche contient les principales informations sur le système prévu. Veuillez noter que le projet est encore en phase de développement et qu'il n'est pas possible, à ce stade, de répondre de manière définitive à toutes les questions.

Le contrôle de l'origine par test ADN, qu'est-ce exactement?

Le contrôle de l'origine par test ADN est un système de vérification de la déclaration d'origine de la viande suisse de bœuf et de veau. À l'avenir, il sera ainsi possible de prouver que la viande et les produits carnés avec déclaration d'origine suisse proviennent vraiment d'animaux élevés et abattus en Suisse.

Qui se cache derrière le contrôle de l'origine par test ADN?

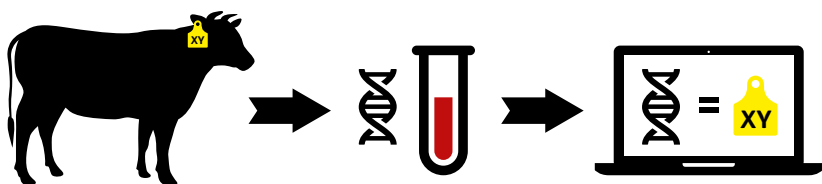
Proviande, l'interprofession suisse de la filière viande, est l'initiatrice et la propriétaire du système. Les membres de Proviande sont les organisations actives tout au long de la chaîne de création de plus-value de la viande. Le contrôle

de l'origine par test ADN sera effectué en collaboration avec IdentiGEN Switzerland AG.

Pourquoi le contrôle de l'origine par test ADN est-il introduit?

Proviande s'engage pour que tous les acteurs du marché, actifs le long de la chaîne de création de plus-value de la viande, agissent avec le plus grand soin et de manière responsable. Le nouveau système de contrôle permet de détecter les abus plus simplement et plus rapidement. Par ailleurs, la confiance des consommateurs et des consommatrices envers la viande suisse en sera renforcée – selon la devise: «Là où il y a écrit «viande suisse», il y a bien de la viande suisse.»

Comment le système de contrôle fonctionne-t-il?



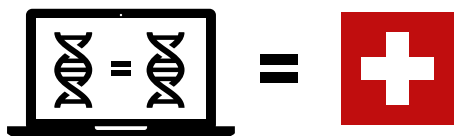
1. Échantillon de référence

Dans les abattoirs, un échantillon de référence est prélevé sur le gros bétail et les veaux abattus. Leur profil ADN ainsi que le numéro de marque auriculaire de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) sont enregistrés dans une banque de données centrale de Proviande.



2. Échantillon de contrôle

Le monitoring du marché est effectué par Proviande à l'aide de contrôles sans préavis sur des échantillons, cela dans les commerces de détail et la gastronomie suisses. Les profils ADN des morceaux de viande ou des produits carnés contrôlés sont également enregistrés dans la banque de données.



3. Comparaison

Les profils ADN des échantillons de contrôle et des échantillons de référence récoltés dans les abattoirs sont comparés. Il est ainsi possible de déterminer si la viande provient d'un animal élevé en Suisse et, de ce fait, si la déclaration d'origine suisse est correcte.

Quels animaux de rente sont-ils enregistrés?

Dans un premier temps, pour la mise en place du système, tous les bovidés seront enregistrés. Le contrôle de l'origine par test ADN se limitera d'abord à la viande de bœuf et à la viande de veau. D'autres espèces animales suivront ultérieurement.

Quand le contrôle de l'origine par test ADN sera-t-il introduit?

Les premiers échantillons de référence commenceront à être prélevés dans les abattoirs suisses en juillet 2018. Le monitoring du marché débutera en novembre 2018 avec les échantillons de contrôle.

Combien coûte le contrôle de l'origine par test ADN?

Un prélèvement ADN coûte actuellement CHF 8.70 par bête. Les répercussions sur le prix de la viande seront minimales. Le supplément de prix se montera à 5 centimes par kilo viande de bœuf et 9 centimes par kilo viande de veau.

Pour obtenir des informations complémentaires au sujet du contrôle de l'origine par test ADN, veuillez vous adresser à:



En général

Werner Siegenthaler
031 309 41 37
werner.siegenthaler@proviande.ch

Filière viande

Marcel Frey
031 309 41 33
marcel.frey@proviande.ch

Proviande coopérative
Brunnhofweg 37
Case postale
3001 Berne
www.proviande.ch/adn